



ONG Alliance Nationale pour la Santé et le Développement



## TERMES DE REFERENCES

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (E) POUR L'ÉVALUATION DE  
L'EFFICACITE ET DE L'IMPACT DE LA STRATEGIE DE  
RENFORCEMENT DES CAPACITES MISES EN ŒUVRE PAR  
ALLIANCE COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT  
DU FONDS MONDIAL**

Ligne budgétaire : VIH 827

	Nom, Prénoms et Fonction	Date et Signature
<i>Préparés par :</i>	Raymonde N'GUETTA Chargée de l'Assistance Technique et de la formation	 16/08/2023
<i>Vérifiés par :</i>	Lucile KONAN Responsable Renforcement des capacités	 P.O. Souban KABOR KONAN 16/08/2023.
<i>Approuvés par :</i>	Alexis GUEU Directeur des Programmes	 16/08/2023

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ONG Alliance Nationale pour la santé et le Développement en Côte, en abrégé ONG Alliance Côte d'Ivoire a été créée en 2006 et a pour objet de : (i) soutenir les communautés à travers ses différents programmes et projets de soutien aux communautés dans leurs actions de lutte contre le VIH/Sida, de faire la promotion de la santé, du développement, des droits humains, du genre ; (ii) Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans différents domaines, notamment en gouvernance, leadership, gestion financière et programmatique et bien d'autres.

Au fil du temps, le renforcement des capacités des organisations est devenu une stratégie clé pour l'ONG Alliance Côte d'Ivoire. En effet, afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes pertinents répondant au mieux aux besoins des populations et constituant des leviers efficaces de développement des compétences des acteurs, les organisations de la société civile et les associations de développement doivent faire l'objet d'un renforcement des capacités. Ceci pour qu'elles puissent participer activement aux actions de mobilisation autour des questions de santé et de développement des communautés.

A cet effet, l'ONG Alliance Côte d'Ivoire a décidé de la création d'un département de renforcement des capacités (RC) et partage d'expériences (DRCPE) en 2018, avec en son sein un service spécifique pour le renforcement des capacités.

Ce service de renforcement s'est donné pour rôles, sur la base de l'axe stratégique 5 du plan stratégique de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire et de ses domaines d'actions prioritaires (DAP) 12, 13, 14 et 15, (i) le renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) que sont les réseaux et faitières d'organisations, les Sous récipiendaires ainsi que les acteurs communautaires en vue d'atteindre un niveau de capacités qui leur permette de gérer de façon efficace les projets et de mobiliser des ressources autres que celles du Fonds Mondial, (ii) le renforcement des compétences internes à l'ONG Alliance Côte d'Ivoire, et (iii) l'assistance technique au niveau national, sous régional et international.

Un document de stratégie, qui définit le cadre de mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités et qui précise le cadre normatif des actions de renforcement des capacités, aussi bien des organisations de la société civile engagées dans la promotion de la santé et le développement, que de celles de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire elle-même, ainsi que l'offre d'assistance technique aux tiers a été élaboré à cet effet. Il donne également des indications sur les outils, les modalités et les principaux acteurs de son opérationnalisation.

Afin d'évaluer les forces et faiblesses de sa stratégie de renforcement des capacités et d'y porter un jugement pour une prise de décision pouvant conduire à son amélioration, l'ONG Alliance Côte d'Ivoire recrute un consultant à cet effet.

Les présents termes de référence précisent les conditions de réalisation de la consultance.

## II. OBJECTIFS

### • Objectif Général

L'objectif global de cette évaluation est de fournir une analyse approfondie de l'efficacité de la stratégie, en identifiant ses forces et ses faiblesses, ainsi que son impact sur les parties prenantes concernées.

### • Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agira de :

1. Évaluer l'adéquation de la stratégie de renforcement des capacités par rapport aux axes stratégiques du plan stratégique de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire ;

2. Analyser la pertinence des activités et des méthodologies de renforcement des capacités mises en œuvre ;
3. Évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi et d'évaluation utilisés pour mesurer les progrès et les résultats du renforcement des capacités ;
4. Examiner l'impact de la stratégie de renforcement des capacités sur les compétences, les connaissances et les pratiques des parties prenantes impliquées ;
5. Évaluer l'efficacité des partenariats et des collaborations établis pour renforcer les capacités ;
6. Identifier les facteurs facilitants et les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités ;
7. Proposer des modifications pour améliorer le document de stratégie de renforcement des capacités de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire.

### **III. RÉSULTATS ATTENDUS**

1. L'adéquation de la stratégie de renforcement des capacités par rapport aux axes stratégiques du plan stratégique de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire est évaluée ;
2. La pertinence des activités et des méthodologies de renforcement des capacités mises en œuvre est analysée ;
3. L'évaluation de l'efficacité des mécanismes de suivi et d'évaluation utilisés pour mesurer les progrès et les résultats du renforcement des capacités est faite ;
4. L'impact de la stratégie de renforcement des capacités sur les compétences, les connaissances et les pratiques des parties prenantes impliquées est examinée ;
5. L'évaluation de l'efficacité des partenariats et des collaborations établis pour renforcer les capacités est réalisée ;
6. Les facteurs facilitants et les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités sont identifiés ;
7. Des recommandations spécifiques sont faites pour améliorer la stratégie de renforcement des capacités et optimiser son impact futur.

### **IV. MÉTHODOLOGIE**

L'évaluation sera menée selon une approche mixte, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives. Les principales méthodes d'évaluation pourraient inclure :

1. Une revue documentaire : Analyse des rapports, des documents de projet, des outils de suivi et d'évaluation, etc.
2. Des entrevues : Entretiens individuels et/ou de groupe avec les parties prenantes impliquées dans la stratégie de renforcement des capacités.
3. Des questionnaires : Collecte de données quantitatives auprès des bénéficiaires de la stratégie de renforcement des capacités.
4. Des études de cas : Analyse en profondeur de cas spécifiques pour comprendre l'impact de la stratégie.

## **V. PERIMETRE DE L'EVALUATION**

- L'évaluation se concentrera sur la période de mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités dans le cadre du projet NFM2 et NFM3
- Seront pris en compte les bénéficiaires directs et indirects de la stratégie, ainsi que les différentes activités de renforcement des capacités entreprises.

## **VI. RAPPORT FINAL**

Le rapport d'évaluation devra inclure une analyse complète des résultats, des conclusions et des recommandations. Il devra être rédigé de manière claire et concise, avec des arguments étayés par des preuves solides issues des méthodes d'évaluation utilisées.

## **VII. CONFIDENTIALITÉ :**

Toutes les informations recueillies dans le cadre de l'évaluation seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement à des fins d'analyse et de rédaction du rapport.

## **VIII. CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

La consultation se déroulera sur vingt (20) jours à Abidjan. La mission devra démarrer au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **IX. LIVRABLES ATTENDUS**

1. Plan d'amélioration de la stratégie de renforcement des capacités budgétisé ;
2. Rapport d'évaluation de la stratégie de renforcement des capacités ;
3. Outils d'évaluation (questionnaires...) ;
4. Rapport de facilitation ;
5. Version améliorée du document de la stratégie de renforcement des capacités de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire.

## **X. VII. PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant doit être titulaire d'un doctorat en médecine ou d'un diplôme supérieur (BAC+5 minimum), en science sociale, santé publique ou tout autre diplôme équivalent. Il doit :

- ✓ Justifier d'au moins 5 années d'expérience en évaluation des programmes ;
- ✓ Justifier d'au moins 3 années d'expérience dans la gestion des projets de santé spécifiquement dans la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose ;
- ✓ Avoir une expérience avérée en renforcement des capacités et en développement des organisations de la société civile ;
- ✓ Avoir une connaissance avérée dans la mise œuvre des financements des bailleurs spécifiquement du fonds mondial ;
- ✓ Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
- ✓ Avoir des aptitudes à communiquer, conduire des réunions et à animer des ateliers ;
- ✓ Disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- ✓ Avoir une bonne approche de travail avec les parties prenantes, y compris avec les personnes vivant avec le VIH et les population clés.

## **XI. DOSSIER DE SOUMISSION**

Le consultant devra soumettre une proposition technique et une offre financière.

### **➤ Proposition technique**

Elle devra comprendre :

1. Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à la Directrice Exécutive de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire ;
2. La description de l'approche méthodologique à développer et les tâches à réaliser pour atteindre les objectifs ;
3. Un chronogramme détaillé des activités à mener ;
4. Les documents d'attestation de bonne exécution.

### **➤ Proposition financière**

Elle devra comprendre le budget détaillé de la mission.

## **XII. DÉPÔT ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous plis fermés à l'attention de Madame la Directrice Exécutive de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire, au plus tard le 03 Août 2023 à 17H 00 en un (1) exemplaire portant en objet :

« Recrutement – Mentionner le Titre de la consultance » et déposés à l'adresse ci-dessous au niveau du secrétariat de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire, sis à Cocody 2 Plateaux, 7<sup>e</sup> tranche.

Il est conseillé de faire parvenir une copie du dossier par courrier électronique et l'original du dossier par voie physique.

L'adresse électronique est la suivante : [info@allianceciv.org](mailto:info@allianceciv.org)

Téléphone : +225 27 22 52 85 70